



**Année scolaire 2022/2023**

**REGLEMENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Afin d'assurer le transport dans de bonnes conditions de sécurité, il est convenu ce qui suit :

- Les élèves inscrits au transport scolaire **s'engagent obligatoirement à utiliser ce service les jours** où ils y sont inscrits (des contrôles ponctuels seront effectués par la CUB et par le collège Notre Dame Sévigné).
- A sa montée dans le bus **l'élève devra obligatoirement être en possession de sa carte** et la montrer au chauffeur tous les jours.
- D'une manière générale, l'élève est tenu d'obéir aux consignes données par le chauffeur.
- Si l'élève doit changer d'arrêt en cour d'année, les parents devront nous en avertir par écrit afin que nous en informions la CUB.

A la demande du chauffeur en cas d'incident, la direction de l'établissement pourra interdire à l'élève l'accès du bus pendant une ou plusieurs semaines. En cas de récidive, l'exclusion définitive pourra être décidée.

Le Chef d'Etablissement

M. BROUSTET Benjamin

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ELEVE